Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE CONVERGENCE ENTRE LA RADIO ET LA TÉLÉVISION ROMANDES

Le Conseil d'Etat estime indispensable le maintien des compétences et des ressources de la radio à Lausanne

Le Conseil d'Etat a fait part au Conseil d'administration de la Radio-télévision suisse romande de sa position au sujet de projet de convergence actuellement à l'étude entre la télévision et la radio. En accord avec la Municipalité de Lausanne, il plaide pour le maintien à Lausanne des compétences et des ressources permettant à la radio de produire ses programmes et ses émissions, notamment pour le secteur des informations et de l'actualité.

Le projet de convergence entre la Radio suisse romande, dont le siège est à Lausanne, et la Télévision suisse romande, dont le siège est à Genève, se développe entre les autorités des deux institutions, sous l'autorité du Conseil d'administration de la RTSR. Ce projet suscite des craintes notamment dans les milieux des médias au sujet de l'avenir de la radio dans la capitale vaudoise.

Dans une lettre adressée au président du Conseil d'administration de la RTSR, M. Jean-François Roth, le Conseil d'Etat exprime son attachement au modèle qui a permis le développement de deux entités fortes et complémentaires au sein de la SRTR, l'une à Lausanne et l'autre à Genève. Ce modèle a fait ses preuves et la stratégie qui l'a fondé conserve tout son sens aujourd'hui. Il a permis de mettre à la disposition de l'ensemble des Romands une radio et une télévision toutes deux de qualité, dans lesquelles les Romands se reconnaissent bien, parce qu'elles garantissent l'équilibre entre les différentes parties de la zone desservie sans faire prédominer les intérêts propres aux deux principales cités lémaniques.

Certes, Internet appelle la création d'un nouveau type de multimédia, avec pour effet la recherche d'une nouvelle cohérence entre les contenus offerts par la TSR et la RSR. Cette évolution ne s'oppose cependant pas au fait qu'il faut conserver à Lausanne les différentes compétences permettant de concevoir les programmes, produire, réaliser et diffuser les émissions de la Radio suisse romande, comme elle le fait aujourd'hui,

notamment pour les secteurs des informations et de l'actualité.

La Municipalité de Lausanne partage cette position. En accord avec elle, le Conseil d'Etat demande à pouvoir rencontrer avec cette dernière les autorités de la RTSR.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 janvier 2009

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 10 Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, 021 315 22 01